Commune des Avirons

Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 septembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

29 SEP. 2011

que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

Absent : M. Jean-Daniel DENNEMONT

Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 15 / ACQUISITION FONCIERE
- Parcelle AS 419

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AS 419 pour une superficie de 45 m². Cette acquisition permettra d'améliorer la circulation au niveau de la croisée Rue du Stade et Chemin Edouard Sartre.

Le propriétaire, Monsieur Yves Roland NAGUIN COUPIN a, par courrier en date du 17 juillet, marqué son accord pour une vente à la Commune au prix de 7 200 euros. L'avis du service des domaines n'est pas obligatoire.

Le Conseil est invité à :

- Autoriser le Maire à demander la rédaction d'un acte notarié aux conditions sus énoncées ;

- Autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint à signer l'acte notarié correspondant ;

- Autoriser la prise en charge des frais correspondants sur le budget communal.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à demander la rédaction d'un acte notarié aux conditions sus énoncées ;

- Autorise le Maire ou en son absence, le 1er adjoint à signer l'acte notarié correspondant ;

- Autorise la prise en charge des frais correspondants sur le budget communal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★